

SEANCE DU 3 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents :

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2017

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Sandrine BOUSSAT, Elisabeth CHASSEFEYRE-TIXIER, Gérard GOURBEYRE, Gilles GUERET, Bernard IGONIN, Bruno LAURENT, Thierry RAYNAUD, Adrien VIALON, Corinne MONTCULIER, Gisèle VIDAL, Bernard MERLEN, Mireille GAYARD, Christelle GARDETTE, Annie DANGLADES

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric BOUILLAND ayant donné pouvoir à Sandrine BOUSSAT

Secrétaire : Corinne MONTCULIER

Délibération n° 1 du 3 mars 2017 : SP le 03/03/2017

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017 PREMIERE ENVELOPPE : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX EN VUE DE REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de rénovation thermique de bâtiments seraient nécessaire sur des bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer l'acoustique. Il présente les différents devis d'un montant total de : 67 851,01€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- D'effectuer les travaux de rénovation de plusieurs bâtiments communaux afin d'effectuer des économies d'énergie et d'améliorer l'acoustique après obtention des aides financières demandées.
- D'approuver le dossier présenté par Monsieur le Maire pour ces travaux d'un montant total HT de 67 851,01€ :

Domaine de Vort : remplacement baies vitrées : HT	21 747,78€
Salle des Fêtes le Chauffour : remplacement du plafond HT	28 809,00€
Appartements communaux : changement des menuiseries extérieures HT	17 294,23€
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2017 « première enveloppe » de 23% de 67 851,01€ soit 15 606.00€

Délibération n° 2 du 3 mars 2017 : SP le 14/03/2017

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017 DEUXIEME ENVELOPPE CONTRAT DE RURALITE AVEC A.P.I: AMENAGEMENT DE BOURG VILLAGE DE PAILLE ET MISE EN CONFORMITE DES PASSAGES PIETONS SUR LA COMMUNE (ACCESSIBILITE)

Monsieur le Maire expose que :

- *. Au village de Paille la chaussée est fortement dégradée, la couche de finition est détériorée

et des nids de poules apparaissent au fur et à mesure sur l'ensemble des autres rues.

Quelques jardinières pourront être installées dans la rue pour embellir le village de Paille.

*. Ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre du plan d'aménagement de bourg

*. D'autres travaux pourraient être réalisés pour la mise en conformité des passages piétons de la commune dans le cadre de l'accessibilité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

*. D'effectuer des travaux d'aménagement de bourg au village de Paille suivant la proposition de prix du cabinet Géoval et d'installer quelques jardinières dans ce village. Pour un montant H.T. de 55 000€.

*. D'effectuer des travaux de mise en conformité de l'ensemble des passages piétons de la commune pour un montant HT de 5 915,50€

*. De solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2017 deuxième enveloppe, dans le cadre du contrat de ruralité en cours de signature avec la communauté d'agglomération d'ISSOIRE (API) de :

*** 60 915,50 €, soit une subvention de 25% pour l'ensemble des travaux , soit une subvention de 15 228,877€**

Délibération n° 3 du 3 mars 2017 : SP le 10/03/2017

RESTAURATION DU MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le mur en pierre de soutènement, côté Nord, de l'ancien cimetière a fléchi depuis de nombreuses années déjà sur une longueur de 20 mètres environ. Ce mur penche du côté des tombes. Sa reconstruction paraît très compliquée car d'une part ce mur supporte des stèles et d'autre part, le coût pour sa reconstruction est très important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à l'entreprise de maçonnerie ENERGC (ZA de Veneix - BP 24 – Sauvagnat Ste Marthe - 63501 ISSOIRE CEDEX) d'implanter un support béton afin de soutenir le mur et d'éviter son effondrement. Cette opération est une solution provisoire et l'entreprise ENERGC ne sera nullement tenue responsable d'un quelconque effondrement qui pourrait se produire sur ce mur.